LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Du VENDREDI 23 Novembre 1792, l'an premier de la République.

Une Société d'Ecrivains patriotes rédige cette Feuille, & les articles des Séances de la Convention nationale font particulièrement rédigés par le citoyen Monestier, Député de la Lozere à l'Assemblée législative, & aujourd'hui à la Convention nationale. La Société avant acquis le fonds des Rédacteurs de l'ancienne Gazette universelle qui ne doit plus reparoître, ce Journal aura comme elle, par les correspondances les plus étendues dans toute l'Europe, le mérite de donner les nouvelles les plus fraîches, les plus exactes, & plus qu'elle, celui de propager les principes du régime républicain qui vont former les bases de notre Constitution. La nouvelle Socié é s'étant chargée d'acquitter les engagemens de l'ascienne, les Souscripteurs qui out éprouvé les trois mois & cinq jours d'interruption, recevront ce Journal deux mois & cinq jours au-delà de l'expiration de leur abonnement; le troisieme mois sera remplacé par un exposé succint & rapide, en douze ou quinze feuilles, de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre de cette année. Ce travail important sera bientôt mis sous presse; on pourra juger de son intérêt par celui que présente le Tableau politique qui ouvre cette Feuille. le Tableau politique qui ouvre cette Feuille.

Le Bureau des Nouvelles politiques, &c. est rue Neuve des Petits Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an. 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulieres.

SUEDF.

De Stockholm, le 30 octobre.

LAA santé du jeune monarque est toujours dans un état chancelant, & l'épouse du due-régent se trouve attaquée d'une

maladie grave.

Il vient de fortir de l'hôtel des monnoies une grande quan-Neme de locur de l'notel des monnoies une grande quantité de risdalers nouvellement frappés, & dont le devant offre l'effigie du roi, avec cette inscription: Gustave IV, Rot de Suede, des Goths et des Vandales: sur le revers, on voit l'écusion des armes du royaume, entouré des mots: Dieu et au peuple.

M. l'assesser d'Aken s'est acquitté, le 27 du présent mois, de son engagement, à la grande satisfaction de la famille royale & de millers de spectateurs. Après avoir mis le feu à un navire rempli de matieres combuftibles, dans notre port, il en éteignit les flammes dans l'espace de trois mi-nutes, à l'aide d'une mixtion vitriolique. Sa majesté a dé-coré cet homme ingénieux de l'ordre de Wasa, & lui a accordé un privilege fort étendu; mais les Anglois le récom-penseront beaucoup mieux, pussqu'ils lui offrent 500 mille florins pour la découverte d'un secret qui intéresse tant la vie & la prospérité du genre humain.

POLOGNE.

De Varsovie , le 31 octobre.

Les amis émigrés de la conftitution reviennent successivement dans cette résidence : ils paroissent vousoir se former en corps, & se réunir sous l'un des plus rélés collaborateurs de la constitution du 3 mai 1791; savoir, le trésorier Ostrowski, qui se trouve déjà ici, & qui doit être joint incessamment par le général Zaibudzech.

Les rixes entre les soldats russes & ceux de la république sont olus supportes que jamais

sont plus fréquentes que jamais.

On prétend que M. Descorches, l'ancien ministre de France. accédité aupres de sa majesté & de la république, au lieu de retourner à Paris, s'est acheminé vers Constantinople. pour s'y acquitter d'une commission importante.

Fin du discours de M. Kossakou ski au roi de Pologne.

» La suite & le nœud de ces opérations étoient le secret " La luite & le nœud de ces operations etoient le iecret d'un très-petit nombre de perfonnes; les autres ne s'y prêtoient que parce qu'ils en ignoroient les motifs & le but. La féduction d'un côté, de l'autre une bonne foi peu éclairée, faifoient, des citoyens les plus vertueux, les profélytes de l'erreur. Le spectacle déchirant de l'état critique, où la diete de Varsovie venoit de plonger la nation, réveilla la fenfibilité de quelques citoyens fideles à leur patrie, & leur fit regarder comme le premier des devoirs, celui d'employer fit regarder comme le premier des devoirs, celui d'employer tous les moyens propres à détourner les fléaux qui mena-coient le république. Après avoir armé d'autres monarques contre les progres dangereux d'une philosophie, pour laquelle il n'y a rien de lacré, la divine Providence avoit réfersé à la Pologre une souvernire plus grande progres per les fouvernires plus grande per les fouvernires pla quelle il n'y a rien de sacré, la divine Providence avoit refervé à la Pologne une souveraine plus grande encore par sa bienfaisance & la noblesse de ses procédés, que par la terreur de ses armes victorieuses. Oui, cette princesse a gagné pour jamais le cœur des Polonois, en leur donnant l'assurance la plus solemnelle, qu'elle mettra au premier rang de ses exploits glorieux, le bonheur qu'elle va leur procurer.

» Cette assurance flatteuse qui a, si j'ose le dire, tresse les prensiers nœuds de la consédération qui nous unit, & l'adhésion d'un roi citoyen à ce vœu devenu général, lui impriment la sanction la plus respectable, & remet entre nos mains toute la plénitude du pouvoir dont puisse une nation. Nous venons, Sire, invoquer vos lumieres, & récla-

mation. Nous venons, Sire, invoquer vos lumieres, & réclamer vos confeils; daignez nous fervir de guide dans cette entreprife pénible, mais falutaire. La pureté de nos intentions qu'attefe le choix de nos dignes maréchaux, notre éloignement pour toute espece de perfécution, (à moins qu'on par pouille donnes ce pom flétrissent à la justice ellemême) ne veuille donner ce nom flétrissant à la justice elle-même),

e faire crété un ne loi l ain ; il el proges :

égalité, l s s'occup obles. s moines ent. Avan a créé u Spondre la France, L

crompu pa nt, & il les déput s les déput par l.s o i prochai i France, auté de

s, bons m uverneme nicile. Da s estimabl nilolophi religiond urroux. U eis: Rath

ly a deman ens, fût pi a républi voir execu voyées par bre, annon Françoish ai, dit ce elques tro

David, 1

oins le pla par Lam éclater la p fiege, pour Stance. ovembre, eues des Fr cupes par our voir ends Boums

nos réfulta onvention quelle il eft

notre zele pour la chose publique; voilà, Sire, les garans de la félicité qui se prépare, & de la stabilité du gouvernement républicain, auquel nous voulons donner pour base la religion catholique, le respect dû au trône, une liberté bien entendue, & la sûreté inviolable des droits de propriété.

"» Ferme & conftante dans ses démarches, la nation a repris ce caractere de dignité qui a été celui des premiers Polonois. Au-dessus des préju és, ne cherchant point à captiver les suffrages de la multitude, elle faura pardonner à l'erreur d'un moment, & plaindre ceux qui en ont été les victimes. Ainsi votre majesté trouvant les ésprits déjà disposés à opérer le bien, pourra sans peine rendre durable la sélicité d'une nation qui n'est pas moins jalouse de maintenir sa tranquilité, l'amour de l'ordre & l'harmonie dans son sein, que d'assurer sa liberté & son indépendance. Ranimez, Sire, le patriotisme des ciroyens; que chaque classe remplise ses devoirs par le sentiment du bien qui en résulte, sans porter envie à aucune autre; que la justice, toujours impartiale, ne sasse a la loi, nous devenions tous égaux par notre empressement à la remplir; que la sûreté des droits de propriété soit à jamais le garant de nos prérogatives, & l'appui le plus ferme de nos droits; qu'enfin la nation lithuanienne, qui se glor sie de vous avoir donné l'être, dont vous avez é é un des premiers dignitaires, & dont vous êtes devenu grand-ducen montant sur le trône. recouvre dans toute sa plénitude la jouissance des privileges que lui assure l'acte d'union. C'est en sures a la comment de membre de le sur les Polonois un peuple de seres & d'amis : ainsi le meilleur des rois deviendra le plus chéri des preres ».

ALLEMAGNE.

De Coblence, le 10 novembre.

Les troupes stancoises se sont emparées hier de la ville de Limburg sur le Lohn, & quoiqu'elle sût désendue par 15 cents Prussens, ceux-ci en ont été expulsés avec une perte de 250, tant tués que blessés. A peine sa majesté prussenne ent-elle été informés de ce petit échec, qu'elle sit partir d'ici & des environs, la nuit passée, dix mille hommes d'intanterie; & ce matin, le roi, accompagné du duc de Brunswick & du prince de Nassau, s'est mis à la tête d'un détachement de cavalerie, pour aller reprendre la place.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre de Londres, du 16 novembre.

On est fort partagé ici sur l'époque de la rentrée du parlement. Vous savez qu'à la clôture de chaque session, le parlement est prorogé à un terme fixe; & comme ce terme n'est
jamais de plus de quarante jours, les prorogations se renouvellent jusqu'au moment où l'on veut le rassembler essectivement: mais alors il est d'usage d'ajouter dans la derniere
prorogation cette phrase, que les membres s'assembleront pour
l'expedition des affaires. On vient de publier dans la gazette
officielle une nouvelle proclamation, qui proroge le parlement au 3 janvier prochain; mais la formule dont je parle
ne s'y trouve pas. On en conclut généralement qu'il y aura
une autre prorogation. Cependant les circonstances deviennent
urgentes. l'esprit publie s'azite, & par des manœuvres secrettes, & par des écrits & des discours publies. Les progrès
sensibles du mouvement universel d'insurrections populaires,
sus fuscité par l'éconnante révolution de France, tiennent éveillée
l'attention de nos ministres, plus avisés & plus prévoyans que
les autres cabinets de l'Europe.

Ies autres cabinets de l'Europe.

Le texte fur lequel on cherche à animer les esprits, est un sujet très-populaire; c'est la résonne de la représentation

nationale. Tout le monde est d'accord sur les principes. M. Pitt avoit proposé un plan de réforme au commencement de son premier ministere : l'opposition en proposa un autre l'année dernière, & tous les deux furent sans succès. On craint qu'un premier changement n'en amene de plus grands, fi l'on cede à cette impulsion contagicuse. L'esprit de ce gouvernement est de repousser toute innovation dans les institutions fondamentales, à moins que le vœu de la nation, bien dif tinct & constamment prononcé, ne la rende néc ssaire. On craint de porter le marteau dans un vieil édifice cù l'on fe trouve bien logé, & qu'en voulant corriger un défaut de lymétrie, on ne fasse écrouler cette grande fabrique. Cete politique est tellement établie dans les meilleures têtes, qu'en ne doute pas que les chefs de l'pposition ne se réunssem pour écarter les motions qu'on ne manquera pas de faire à la prochaine session pour différentes innovations conforms aux idés nouvelles. Cependant M. Pitt a déclaré à plusieur personnes qu'il ne s'opposera point au vœu public, des qu'il se déclarera sans équivoque; & l'on ajoute qu'il a lui-mem une motion toute prête pour un nouveau système de réform parlementaire. D'un autre côté, les gazettes, notoirement son doyées par la trésorerie, ont annoncé que ce ministre est plus éloigné que jamais de favoriser aucun changement important, foit dans les principes, foit dans la pratique de la confini-tion. Tout cela prouve que M. Pitt est très-discret sur se vues & ses plans. Il est à cet égard, comme à beaucoup d'avtres, digne de son pere. Dans la guerre de 1756, le famem lord Anion demanda à ce grand ministre quel étoit l'àfic d'une expédition pour laquelle on lui donnoit des ordres comme premier lord de l'amirauté. Savez-vous garder un cret , lui dit le ministre? - En doutez-vous , répondit Ansor - Et moi aussi, répliqua Guillaume Pitt, en lui tourna le dos.....

FRANCE.

Nouvelles des Armées.

Lettre du général Labourdonnaie au ministre de la guerre.

Quartier-général de Dermonde, le 18 nov mbra. Je dois vous rendre compte, citoyen, que j'ait fait marcher des troupes de Dunkerque pour occuper les villes d'Ypts, de Furnes & d'Oftende; les deux premieres font en nom posseffion, ainfi que la ville de Bruges, où j'ai envoyé u bataillon pendant mon féjour à Gand. Nous fommes aduelement les maîtres de l'Escaut, puisque la division que le envoyée sur la rive gruche de cette riviere, vis-à-vis à vers, s'est emparée de deux petits forts que l'Empereur and conquis sur les Hollandois pendant la derniere guerre. No sommes en marche sur Anvers, par la rive droite de l'Escaut & s'il est vrai que les Autrichiens aient fait entrer quique troupes dans la citadelle, nous aurons au moins le plassifia la difficulté.

En quittant la ville de Gand pour quelques jours, i'll laisse l'esprit républicain assez répandu: j'ai donné à la ses des amis de la liberté & de l'égalité, l'ouvrage de Paraintitulé: le Droit des Nations, en me chargeant de la imprimer en slamand cinq cents exemplaites de cet ouvrage lassique. Je leur ai donné aussi une année d'abonnement la seuille villageoise, leur recommandant cet ouvrage apropre à faire connoître à l'nomme ses devoirs que se droits.

Ces habitans témoignent une grande joie d'être delimi

du joug des Autrichiens.

Je suis fort aise de pouvoir rendre justice à la bonne de duite des vainqueurs de la Bastille : le maréchal-de-cas Champmorin, à qui j'ai donné le commandement des mé divisions de la gendarmerie, est fort content de l'ordre

de la di l'attaque de vive l'Escaut.

Seconde

Je vo Bas rece avant-ga liere, fi magistra prêts à de frate verai ce ter. No pas auss dera qu m'en pr

Les I

Extra

pas bala Ils avoie de se ca c'est le que, pa qués pa tirés. L comman mes & qui me hommes la Lohn qu'au-d prudent en arrie en vifite postes e en force me réur tourner mité de

Je vai vous affi ce que va m'ar de prév tous les J'espere peu que

Le m national l'affemb dans un par un Malor

à la pla Le pren

de la discipline qu'elles observent. Je les avois chargées de l'attaque de Varneton, parce qu'il falloit enlever ce poste de vive force; elles occupent actuellement la rive gauche de

Seconde lettre du général Labourdonnaie au ministre de la guerre.

Route de Malines à Anvers, le 19 novembre.

Houte de Malines à Anvers, le 19 novembre.

Je vous annonçai hier, citoyen, que les habitans des PaysBas recevoient avec plaifir les armées de la république; mon
avant-garde, commandée par le maréchal-de-camp Lamorliere, fit son entrée hier 18, dans la ville d'Anvers. Les
magistrats lui répondirent sur sa demande, qu'ils étoient
prèss à lui remettre les cless, & à répondre aux sentimens
de fraternité que la république françoise leur offroit. J'arriverai ce soir à Anvers, & je saurai si la citadelle doit résister. Notre artillerie de siege est embarquée, & n'arrivera
pas aussi-tôt que le corps d'armée; mais elle ne nous retardera que peu de jours, & le général Dumouriez pourra
m'en prêter, si cela devient nécessaire.

Extrait d'une lettre du général Custine au ministre de la guerre.

Homburg, le 19 novembre.

Les Prussiens se vantoient déjà de me rensermer bientôt dans Mayence, de pouvoir bientot m'y bombarder. Je n'ai pas balancé d'aller les attaquer, malgré ma grande infériorité. Îls avoient fait la faute de prendre des cantonnemens, au lieu de se camper. J'avois pris des moyens pour être instruit, & c'est le jour même de leur arrivée dans ces cantonnemens, que, par une marche de douze lieues, je les aurois attaques par-tout; mais, prévenus de ma marche, ils se sont re-tirés. Le seul colonel Houchard a pu joindre l'avant-garde tires. Le feut colonel Houchard a pu Joindre Lavant-garde commandée par Heben; il lui a tué plus de deux cents hommes de blesse plus de quatre cents; d'après tous les rapports qui me sont arrivés depuis. C'est ainst qu'avec douze mille hommes en campagne, & neuf mille seulement au bord de la Lohn, le jour de l'action, j'ai fait retirer les Hessois jusqu'au-delà de Marbourg, & que les Prussens n'ont pas cru prudent de mettre leurs avant-postes à moins de deux lieues en arriere de la Lohn. Leurs patrouilles viennent seulement en arrière de la Lohn. Leurs patrouilles viennent seulement en visiter les bords; les miennes en font autant. Mes avant-postes en sont aujourd'hui à quatre ou cinq lieues, & je tiens en forces tous les défilés des montagnes de maniere à pouvoir me réunir en huit heures, si les Prussiens se déterminoient à tourner ces montagnes pour arriver vers la plaine, à l'extré-mité de laquelle j'ai une position reconnue.

Je vais aujourd'uni continuer mes reconnoissances, & j'ose vous assurer que s'il m'arrivoit quelque événement sacheux, ce que je ne puis penser, étant trop près du moment où il va m'arriver des moyens, ce ne seroit ni faute de soins ni de prévoyance de ma part, ni même faute d'avoir employé tous les moyens politiques, ainsi que vous avez pu le juger. J'espere encore que nous étonnerons par nos résultats, pour

peu que la saison puisse encore nous seconder.

De Paris, le 23 novembre.

Le ministre de l'intérieur & un secrétaire de la convention nationale, se sont rendus avant-hier au soir dans la salle de l'assemblée pour numéroter & signer toutes les pieces trouvées

dans un trou pratiqué dans un mur du château, & remifes par un ouvrier au ministre de l'intérieur.

Mul ré la lettre du citoyen d'Ormesson, où il renongoit à la place de maire, il a été balloté avec le citoyen Luillier. Le premier a obtenu 4910 suffrages, & le second 4896. Le

citoven d'Ormesson a été proclamé maire. S'il persiste dans son resus, il saudra procéder à une nouvelle élection.

COMMISSION DU TEMPLE.

Bulletin du 21 novembre.

L'indisposition de Louis diminue sensiblement; le petit lait continue de faire couler la bile; le pouls est calme, il y a encore un peu de toux ce soir, mais le sommeil est bon : nous espérons que le malade sera incessamment en état d'être Signe, LE MONNIER. P. M. P.

Me. Elisabeth continue d'être enrhumée. Nous avons observé ce matin quelques signes de détente dans la facilité qu'elle a eue de se moucher; la voix reste enrouée; il n'y a aucun mouvement de sievre. Signé, LE MONNIER, P. M. P.

Certifié conforme à l'original,

Les commissaires de la commune au Temple.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Grégoire.)

Supplément à la séance du mercredi 21 novembre.

Lebrun, ministre des affaires étrangeres, a envoyé des renseignemens sur la conduite de Desportes, résident de France aux Deux-Ponts : bien loin d'avoir pris part à l'expédition du duc des Deux-Ponts contre les patriores du bailliage de Bergzaben, Desportes a tenu à ce prince le langage d'un vrai républicain; il lui a dit ces propres paroles : Mon pays a conquis la liberté, comment pourrois-je concourir à opprimer ses prosélytes? — La lettre du ministre a été renvoyé: au comité diplomatique.

Le citoyen Egalité a demandé que sa fille, qui est en An-gleterre ppur apprendre la langue angloise, sût exceptée de la loi contre les émigrés. Cette demande a été renvoyée au

comité de législation.

On a fait lecture d'un discours de Thomas Payne sur le procès de Louis XVI. Cet opinant pense qu'il faut procèder avec maturité au jugement du ci-devant roi, & qu'on ne doit pas attacher moins d'importance à cette affaire qu'à celle des voleurs du garde-meuble, auxquels il avoit été accorde un sursis. Quant à l'inviolabilité réclamée en saveur d'un nationicide, Payne est d'avis que ce mot inviolabilité ne puisse jamais être prononcé dans une assemblée d'hommes libres. On a ordonné l'impression du discours de Thomas Payne.

Une lettre relative à la fuite du général Montesquiou a fourni à Brissot l'occasion de faire, au nom du comité diplomatique, un rapport sur le traité conclu par ce général avec les magistrats de Geneve; ce rapport étoit accompagné d'un projet de décret qui a été adopté en ces termes:

1°. « La convention nationale autorise le pouvoir exécutif

provisoire à requérir, d'ici au premier décembre prochain, l'évacuation complette des troupes suisses du territoire de Geneve: si l'évacuation a lieu, les troupes françoises respecteront la neutralité & l'indépendance de Geneve.

2°. » La convention nationale passe à l'ordre du jour sur le furplus du traité conclu par Montesquiou. »

Le ministre de la justice a annoncé que le citoyen Lacoste, ex-ministre de la marine, étoit dans les prisons de l'Abbave.

Le ministre de l'intérieur a dit que la démarche qu'il avoir faite hier, & relative à l'intéressante découverte saite aux Thuileries avoit déja été noircie par la calomnie; mais deux citovens ont été témoins de l'ouverture & de la translation du dépôt. Roland a demandé si, toutes les sois qu'il auroir des foupçons sur des choses intéressant la république, il faudroit qu'il vint à la convention demander des commissants. On a passé à l'ordre du jour, & Roland est sorti couvert d'applaudissemens.

. M. Pitt t de fon tre l'an-)a craint s, fil'on ouvernefritutions

bien difù l'on fe défaut de ue. Cette es, qu'on réunissent le faire conforme plusieurs dès qu'il lui-même

e réforme ment fou re est plus nportant, constitu-et sur su coup d'aule fameur

toit l'abia

es ordres

rder un jo dit Anson i tournan la guerre. nov mbre.

t fait mar-es d'Ypra t en note envoyé u mes actuel ion que s-à-vis A ereur avo aerre. Not de l'Escaut er quelqu

le plasfiro à la focial de Payne ant de fain cet ouvrag uvrage and irs que

être délivis bonne co hal-de-cas ent des m

On a procédé à la nomination des douze membres qui doivent examiner les pieces trouvées par Roland; les mombres des précédentes legislatures sont exclus de cette commis-fion, qui est autorisée à décerner des mandats d'arrêt dont l'execution n'aura lieu qu'autant qu'ils seront signés par les deux tiers de la commission.

Seance du jeudi 22 novembre.

On fait lecture d'une adresse de la société des amis de la révolution établie à Londres. Les membres de cette société angloise exprement vivement l'intérêt qu'ils prennent aux succès des armes de la république françoise; succès qui préfagent la chûte prochaine des tyrans & des trônes. La con-vention a décré. e que cette adresse seroit imprimée, & envoyée aux 83 départemens.

La section de la Fraternité a envoyé une pétition, dans laquelle elle demande que les fections de Paris soient autoriie s à nommer, avant le maire, les autres membres de la municipalité. Cette pétition a été renvoyée au comité de

législation, qui fera son rapport samedi prochain.

On a ajourné à lundi prochain la discussion d'un projet présenté par Fermord, au nom du comité des finances, & tendant à déterminer un mode pour retirer de la circulation tous les billets de confiance.

Saladin, au nom du comité de législation, a fait un rapport sur la demande faite hier par le citoyen Egalité. Ce citoyen demandoit qu'on exceptat de la loi contre les émigrés la citoyenne Egalité sa fille, la citoyenne Sillery, institutrice de sa fille, & deux autres citoyennes à son service, toutes quatre de retour de Londres depuis quelques jours. Le comité a pense que la convention devoit passer à l'ordre du jour, motivé sur ce que les personnes, voyageant ou résidant nors du royaume, pour acquérir des connoissances ou achever leur éducation, ainsi que les personnes à leur service, étoient naturellement exceptées de la loi.

Camus a combattu le projet du comité. Après quelques débats, ce cas particulier a été renvoyé au comité, qui doit présenter incessamment des dispositions générales sur les ex-

ceptions. La commission des douze, nommée hier, & chargée d'examiner les papiers découverts par le ministre Roland, annoncé, par l'organe d'un de ses nrembres, qu'elle avoit lancé un mandat d'arrêt contre le citoyen Duiresne-Saint-Léon, diaccteur-général de la liquidation. Le juge de paix, Mathieu, chargé de mettre le mandat à exécution, & d'apposer les scelles sur les papiers du prévenu, s'est transporté chez le citoyen Dufresne, qui lui a céclare qu'il n'étoit pas chez lui; qu'il logeoit chez la femme, à laquelle tout ap-partenoit dans la maison Cette déclaration a embarrassé le

juge de paix; il n'a pas olé mettre les scelles, parce que les ordres dont il étoit porteur ne faisoient aucune mention de la femme Saint-Léon. Il est revenu à la commission; il a fait part de son embarras, & la commission a arrêté les scellés seroient apposés chez la citovenne de Saint-Léon, en présence de deux de ses membres. Après avoir rendu compte de ce fait, le rapporteur de la commission a prié la conversion d'aviser aux movens de faire remplacer le citoyen Dufresne-Saint-Léon, dont les son Gions étoient trop importantes pour refter un seul jour sans exercice.

Sur la motion de Cambon, le pouvoir exécutif a été chargé de remplacer promptement le citoyen [Dufresne-Saint-Léon.

Comme on parloit de ce prévenu, on a reçu de lui une lettre par laquelle il demandoit la faveur d'être entendu à la

barre. Sur cette demande, la convention a passé à l'ordre du jour, ainsi que sur la proposition de mander à la barre le citoyen Mathieu.

On a fait lecture d'une lettre du général Biron, qui demandoit, en saveur de sa femme actuellement en Angleterre,

une exception à la loi contre les émigrés. Buzot & plusieurs autres membres pensoient que la citoyenne Biron devoit être traitée de la même maniere que la citoyenne Egalité. En conséquence, ils demandoient qu'un de cret semblable traitat également ces deux citoyennes.

Après de longs débats, la convention, sur la motion de Camus, a passe à l'ordre du jour, par le motif que la lo des exceptions n'est pas achevée, & a renvoyé les deux péntions au comité.

La ville de Marseille a fait des avances confidérables pour approvisionner les départemens qui l'avoisiment; elle réclame également à titre d'avance, 2 millions 2 cents mille livrs rédi és par Renvoyé aux comirés d'agriculture & de commerce. La Sociéé

On a proclamé les noms des quatre commissaires qui doivent aura comm transporter dans les Isles-du-Vent; ce sont les citoyen plus fraiche

Chrétien, Coroller, Jeannet & Antonelle. Le corps municipal de Paris devroit être composé de Souscripteu membres; il n'y en pas dix qui affikent réguliérement au-delà de fes séances: cependant les affaires se multiphent; cepen ou quinze dant les élections ne feront gueres achevées que dans dem cette anné mois. La municipalité de Paris demande que ses membre le Tableau absens puissent être suppléés par une commission provious. Le Burer Le Comité de division a été chargé de saire demain a de l'abonne

rapport sur la pétition de la municipalité de Paris. On a discuté la suite du projet sur les émigrés.

On a lu une lettre de Mouton, commandant une floille partie de Dunkerque pour se présenter devant Ostende, ave la résolution de s'ensévelir dans les flots avec son équipage, plutot que de céder le pavillon tricolore. L'intéressant ma port, mais un peu long, que fait le capitaine Mouton de la reddition déjà connue de la ville d'Oftende, doit êtrele dans son entier, & la transcription en sera donnée demais.

Une lettre de Dumouriez a été l'objet d'une discusson les plus n

tres-vive. Dumouriez, dont les troupes ont beaucoup fout un pays ou fert par le retard de l'arrivée des convois, demande d'en qu'elle son autorise à passer, avec l'entremise des commissaires Main les tremble & Petit-Jean, les marchés des objets nécessaires pour la fit rannie des de l'expédition de la Belgique. Dumouriez demande enon tlergé rich d'autorifer d'Espagnac, ci-devant abbé, à tirer sur le trés ques, sont public pour une somme de trois cents mille livres, a l'est royauaie de fournir à l'armée de la Belgique le numéraire nécessaire des étrange

Cambon a observé que plus un général étoit victoriem punssans us moins on devoit mettre de moyens pécuniaires à la dispoit itres qu'il tion. Au surplus, le severe & utile Cambon n'a vu dans cette de souveraines mando du général, trompé fans doute, qu'un tripotage dou étaver l'agioteur abbé, ci-devant ami de Calonne, & pourfuivi comme mesuroit p frippon, même sous l'ancien régime. Les dénonciations controlla misere de l'abbé se sont multiplées; les agens aristocrates, qui set de signemencore dans les bureaux de la guerre, n'ont pas été épargué, tion crimin comme méritant la même justice; & il a été décréte privileges de Malus . Petit-Jean & d'Esparance. Malus, Petit-Jean & d'Espagnac seroient arrêtés & traduis

On a lu plusieurs autres lettres de Dumouriez au ministrationel. fur le même objet, qui ont été renvoyées aux comités la discussion, qui s'est établie sur cette correspondance, contes quelques détails curicux, fur lesquels nous reviendrons.

MONESTIER

Une focié les bases d

Suite du

Pour re falloit un-

Carlos , p pas les qua il eut au r furent pas propres à loix civiles étoit trop